

triomphe momentané des habitants de Lyon, qui venaient à leur tour de secouer le joug de l'Eglise (1208), et qui luttèrent avec avantage contre leurs chanoines et comtes, eut sans doute une grande influence sur la détermination des bourgeois de Charlieu.

Quoi qu'il en soit, ces derniers, saisissant la première occasion qui se présenta, en vinrent bientôt aux plus graves extrémités vis-à-vis de leurs seigneurs. Malheureusement nous n'avons que le cahier des doléances des moines, et nous ne savons pas au juste comment la guerre commença; mais nous pouvons nous en faire une idée par quelques procédures inscrites sur les registres du parlement. On voit, par l'une de ces pièces, que le prieur de Charlieu se plaignit à la cour de ce que, en novembre 1259, quoiqu'il eût fait proclamer son ban dans la ville pour la vente de son vin au mois de mai précédent, les bourgeois avaient continué à vendre le leur en dépit de sa proclamation. Les bourgeois dirent pour leur défense que l'usage était tel depuis longtemps dans la ville, que lorsque le prieur vendait son vin plus de deux deniers de plus par pot que dans le mois d'avril, ils pouvaient vendre le leur nonobstant le ban du prieur, jusqu'à ce que ce dernier eût réduit le prix à deux deniers de plus seulement.

La cour fit faire une enquête, et il fut prouvé que le prieur avait vendu son vin en mai 28 deniers, au lieu de 22 qu'il aurait dû le vendre, le prix n'étant que de 20 deniers en avril, c'est-à-dire qu'il exigeait trois fois plus qu'il n'eût dû demander par pot, en vertu des termes de la charte de franchises concédée par les moines eux-mêmes. Or, les bourgeois ayant démontré aux enquêteurs la justice de leur cause, en exhibant leur charte, sans doute, les moines furent déboutés de leur plainte. « *Probatum est usus et defencio burgensium ut supra ponitur,* » porte l'enquête (1).

Une autre pièce du même recueil nous apprend qu'un peu plus tard le prieur, ayant fait approprier une place pour servir de marché, fit publier une proclamation portant que tous les habi-

(1) *Olim*, t. I, p. 97.